Nº 61 Du 12 brumaire an 11. LAISSEZ passer librement autome Migaldin LAISSEZ passer librement autour Migatous domicilié à ul municipalité municipalité municipalité département de la Caul al âgé de 19 ans, taille departement de la Caulal agé de 19 ai de de 19 d front Couvert \_ nez gros - bouche awy were menton vand inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant de ly agraniansi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de un ani lumont annal en date du g elelemoni et sur l'attestation du citoyen auté Mamfelhe demeurant à amulla et du citoyen quand elebant demeurant à lesquels ont signé avec nous. Le Régaliler nela Nº 62 Du 26 oud. LAISSEZ passer librement qu'aud Similys main le 2h musicon au ha natif d'aquajon département d'u Cant al âgé de 28 municipalité ans, taille d un m 625 m - cheveux et sourcils chataun yeux voun front ond in aire nez long bouche awyune menton four che visage allant au up ay un ainsi qu'il en a fair sa déclaration ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif det man d'aspajon en date du 21. de Cemais et sur l'attestation du citoyen , sopto bruid demeurant lesquels ont signé avec nous. W sur etigs un la sur fain = perault Nº 63 Du 29 Jus LAISSEZ passer librement piene lays

natif d ejunfau

département d u Cout ab âgé de 3 

municipalité

d un m 6 6 m. cheveux et sourcils chalaus yeux rident

front odiciaire nez publ bouche mongrum menton your visage

voals mangui chlapula Vast inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

souffrir qu'il soit donné aucun empêchement et prêtez lui assistance en cas de hesoin souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de maine ele jurfaire en date du pt jour \_\_\_ et sur l'attestation du citoyen ; 3 pt brien demeurant et du citoyen automy chaatat
lesquels ont signé avec nous. et tule Rays
Rays et du citoyen autount chablat demeurant à

ipalité

taille

isage

er ni

que.